



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **95440018.0**

(51) Int. Cl.⁶ : **E04H 4/08**

(22) Date de dépôt : **26.04.95**

(30) Priorité : **10.05.94 FR 9405929**

(43) Date de publication de la demande :
22.11.95 Bulletin 95/47

(84) Etats contractants désignés :
BE CH DE ES GB IT LI PT

(71) Demandeur : **STRADYNA SàRL**
Rue de la Violette,
Zone Industrielle
F-51300 Marolles (FR)

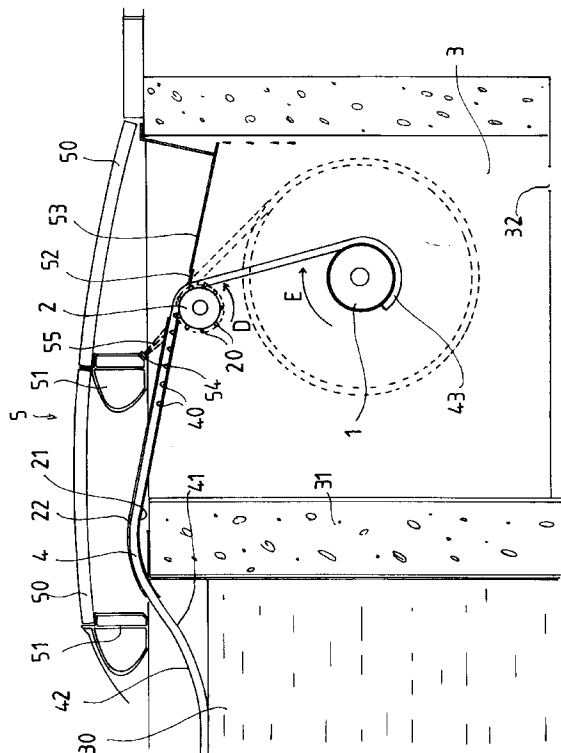
(72) Inventeur : **Lamort, Pierre**
25, Rue de la Juiverie
F-51300 Vitry en Perthois (FR)
Inventeur : **Rindel, Alain**

F-51300 Mattignicourt (FR)
Inventeur : **Kohler, Robert**
74, Faubourg Saint-Antoine
F-75012 Paris (FR)
Inventeur : **Beon, Jacky**
8, Quai Dampierre
F-10000 Troyes (FR)

(74) Mandataire : **Dénoyez, Hubert**
28, Place de la Cathédrale
F-67000 Strasbourg (FR)

(54) **Dispositif enrouleur-dérouleur d'un rideau semi-rigide destiné à couvrir une piscine.**

(57) Il comporte, dans un local (3) sec enterré extérieurement à un bord du bassin (30), un tambour dérouleur (1) et un tambour enrouleur (2), d'axes horizontaux et parallèles, placés respectivement l'un au-dessus de l'autre, le tambour dérouleur (2) étant pourvu en périphérie de saillies longitudinales (20) aptes à s'engrener dans des rainures transversales (40) ménagées dans le rideau (4) à sa face inférieure (41), ledit rideau (4) passant au-dessus du bord (31) dudit bassin (30) et sous une couverture (5) dudit local (3), sur une tôle (21) transversale se prolongeant en pente douce jusqu'au tambour dérouleur (2), tangentement à celui-ci.



La présente invention a pour objet un dispositif enrouleur-dérouleur d'un rideau semi-rigide et flottant destiné à couvrir une piscine.

On connaît principalement deux types de dispositif enrouleur-dérouleur pour rideau de piscine, le rideau noyé qui s'enroule autour d'un tambour immergé en dessous du niveau de l'eau, et le rideau sec qui s'enroule autour d'un tambour situé au-dessus du niveau de l'eau.

Les rideaux secs sont de conception plus simple mais présentent un important défaut inesthétique dû au fait qu'ils constituent une protubérance de près d'un mètre de haut s'étendant sur toute la longueur d'un petit côté du bassin.

Les rideaux noyés ne présentent pas cet inconvénient mais ils ont comme désavantage, soit d'occuper une partie du bassin avec comme inconvénient de réduire le volume utile de celui-ci et de constituer un lieu de développement des bactéries, soit de nécessiter la construction d'un bassin annexe équipé d'un système d'épuration et de traitement de l'eau similaire à celui équipant le bassin principal, ce qui est complexe et onéreux.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients en proposant un dispositif enrouleur-dérouleur de rideau semi-rigide et flottant présentant les avantages des dispositifs existants sans en avoir les inconvénients.

Un dispositif enrouleur-dérouleur selon l'invention se caractérise essentiellement en ce qu'il comporte, dans un local sec enterré, extérieurement à un bord du bassin, un tambour dérouleur et un tambour enrouleur, d'axes horizontaux et parallèles, placés respectivement l'un au-dessus de l'autre, le tambour dérouleur étant pourvu en périphérie de saillies longitudinales aptes à s'engrener dans des rainures transversales ménagées dans le rideau à sa face inférieure, ledit rideau passant au-dessus dudit bord du bassin et sous un élément de couverture dudit local, sur une tôle transversale se prolongeant jusqu'au tambour dérouleur, tangentement à celui-ci.

Conformément à l'invention, un racloir est disposé transversalement tangentement à la face supérieure du rideau au niveau du tambour dérouleur, ledit racloir étant solidarisé à l'extrémité d'un réceptacle.

Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

Dans le dessin annexé la figure unique représente une vue de profil en élévation d'un dispositif enrouleur-dérouleur selon l'invention.

Sur cette figure on peut voir qu'un dispositif enrouleur-dérouleur selon l'invention comporte d'une part un tambour enrouleur 1 et un tambour dérouleur 2 parallèles entraînés par un moto-réducteur non représenté, enfermés dans un local 3 enterré contigu au

bassin 30, et sur lesquels passe un rideau 4 semi-rigide flottant.

Le tambour dérouleur 2 est positionné au-dessus et légèrement en avant du tambour enrouleur 1 du côté du bassin 30, et il comporte longitudinalement des saillies 20 aptes à s'engrener dans des rainures transversales 40 pratiquées dans la face inférieure 41 du rideau 4.

Le rideau 4 passe au-dessus de la paroi 31 séparant le bassin 30 du local 3, supporté par une tôle transversale 21 prolongée en pente douce jusqu'au tambour dérouleur 2, tangentement à celui-ci.

L'opération d'enroulement est réalisée de la manière suivante : le tambour enrouleur 1 en tournant dans le sens de la flèche E tire le rideau 4 sur la tôle 21 et sur le tambour 2 qui est débrayé, l'extrémité 43 du rideau 4 étant solidarisée au tambour enrouleur 1.

L'opération de déroulement est réalisée de la manière inverse, le tambour enrouleur 1 est débrayé, et le tambour dérouleur 2 en tournant dans le sens de la flèche D tire le rideau 4 enroulé sur le tambour enrouleur 1 et le pousse sur la tôle 21.

Le dispositif peut être équipé d'un système de détection de fin de course, non représenté, du type magnétique, permettant de stopper automatiquement le moto-réducteur.

Afin d'éviter le désengrènement des saillies 20 et des rainures 40 et la remontée du rideau 4 lors de l'opération de recouvrement du bassin 30, les bords latéraux 22 de la tôle 21, dont un seul est visible sur la figure, sont repliés en U sur les bords du rideau 4.

Le local 3 est fermé par une couverture 5 comprenant des éléments 50 amovibles supportés par des poutres transversales 51, cette couverture 5 se prolongeant jusqu'au-dessus du bassin 30 et peut faire office de plage.

Afin d'éliminer les végétaux et autres objets divers tombés sur le rideau 4 et d'éviter que ceux-ci ne restent emprisonnés dans le rideau 4 enroulé où ils pourraient se décomposer et le souiller, un racloir transversal 52 affleure sensiblement tangentement la face supérieure 42 du rideau 4, au niveau du tambour dérouleur 2, ce racloir 52 étant solidarisé à l'extrémité d'un réceptacle 53 aisément accessible après enlèvement de certains éléments 50 de la couverture 5.

Pour nettoyer le rideau 4, il est prévu d'équiper l'une des poutre 51 de buses 54 projetant des jets d'eau 55 sur la face supérieure 42 du rideau 4 au-dessus du tambour dérouleur 2. Cette eau de lavage coule dans le réceptacle 53 en passant sur le racloir 52, des orifices, non visibles, étant pratiqués dans le fond du réceptacle 53 afin de laisser passer l'eau souillée qui coule dans le fond du local 3 où elle est évacuée par une bonde 32.

Revendications

1) Dispositif enrouleur-dérouleur d'un rideau semi-rigide et flottant destiné à couvrir une piscine, caractérisé en ce qu'il comporte, dans un local (3) sec enterré extérieurement à un bord du bassin (30), un tambour dérouleur (1) et un tambour enrouleur (2), d'axes horizontaux et parallèles, placés respectivement l'un au-dessus de l'autre, le tambour dérouleur (2) étant pourvu en périphérie de saillies longitudinales (20) aptes à s'engrener dans des rainures transversales (40) ménagées dans le rideau (4) à sa face inférieure (41), ledit rideau (4) passant au-dessus du bord (31) dudit bassin (30) et sous une couverture (5) dudit local (3), sur une tôle (21) transversale se prolongeant en pente douce jusqu'au tambour dérouleur (2), tangentement à celui-ci.

5

10

15

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que les bords latéraux (22) de la tôle (21) sont repliés en U et recouvrent les bords latéraux du rideau (4).

20

3) Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisé en ce qu'un racloir (52) est disposé transversalement sensiblement tangentement à la face supérieure (42) du rideau (4) au niveau du tambour dérouleur (2), ledit racloir (52) étant solidarisé à l'extrémité d'un réceptacle (53).

25

4) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la couverture (5) couvrant le local (3) est constituée d'éléments (50) reposant sur des poutres transversales (51).

30

5) Dispositif selon la revendication 4 caractérisé en ce qu'une des poutres (51) comporte transversalement, en avant et au-dessus du tambour dérouleur (2), des buses (54) projetant un jet d'eau (55) de lavage de la face supérieure (42) du rideau (4).

35

6) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que les tambours (1, 2) sont entraînés par un moto-réducteur.

7) Dispositif selon la revendication caractérisé en ce que l'entraînement de l'un des tambours (1, 2) entraîne le débrayage de l'autre.

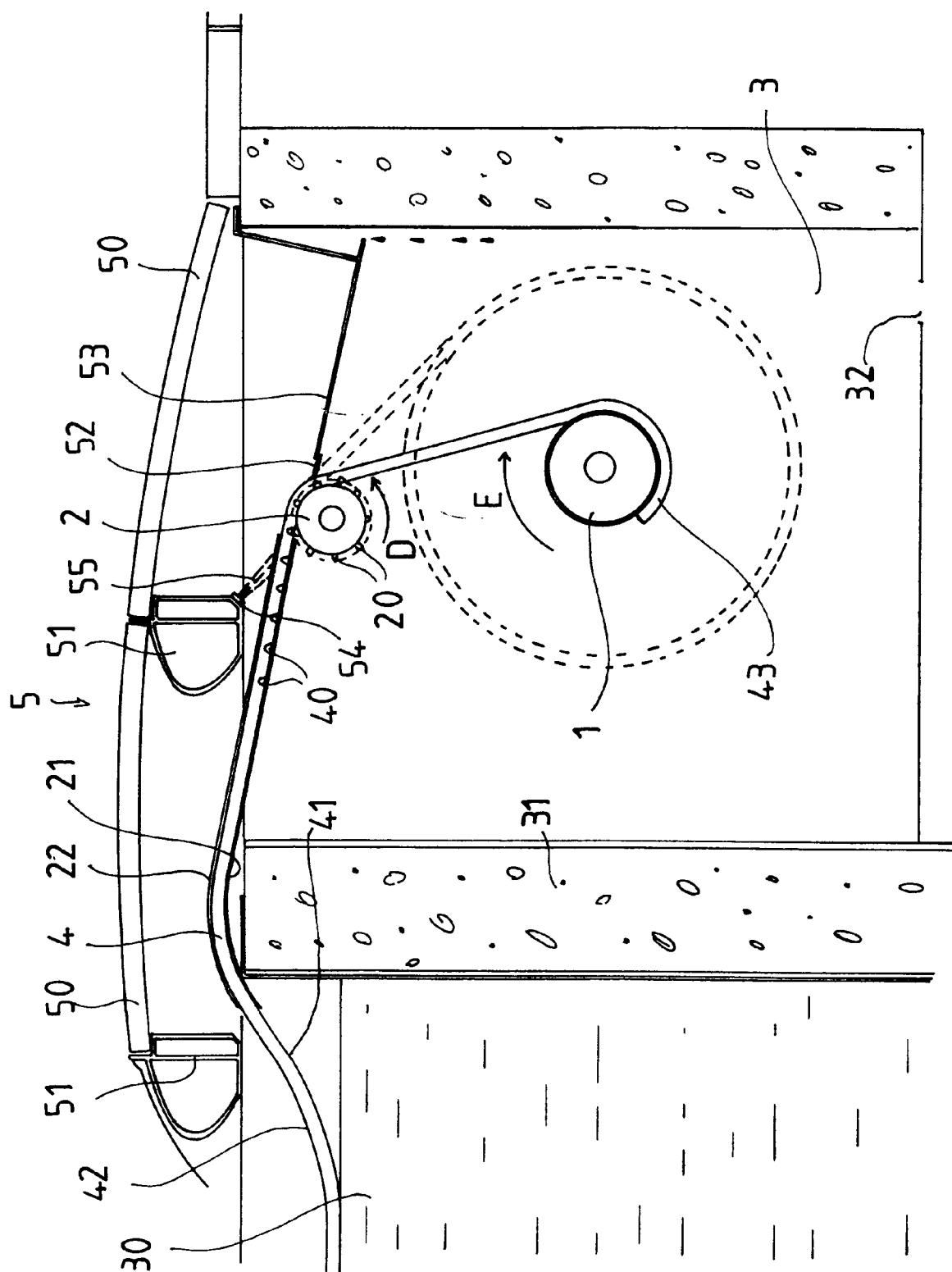
40

8) Dispositif selon la revendication 6 caractérisé en ce qu'il est équipé d'un système de détection de fin de course, du type magnétique, permettant de stopper automatiquement le moto-réducteur.

45

50

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 44 0018

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	DE,A,25 24 848 (DUELL) * page 3, ligne 20 - page 4, ligne 24 * * page 5, ligne 15 - ligne 18 * * page 6, ligne 12 - ligne 28; figure 1 * ---	1	E04H4/08
A	US,A,3 144 665 (MEYER) * colonne 4, ligne 5 - ligne 28; figure 6 * ---	1	
A	DE,A,28 54 736 (HOMA-SCHWIMMBADZUBEHÖR GMBH) * page 5, ligne 10 - ligne 15; figure 1 * ---	1	
A	FR,A,2 627 216 (CARVALHO) * page 3, ligne 10 - ligne 37; figures * ---	3,6	
A	DE,A,24 39 955 (LABEGUERIE) * page 10, ligne 5 - ligne 38; figure 7 * -----	5	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			E04H E06B
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 21 Août 1995	Examineur Porwoll, H
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)